

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2021

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du PV du conseil de faculté du 19 avril 2021
3. Maquettes 2021/2022 et règlement 2021/2022 (y compris les règlements pour les étudiants en mobilité entrante et sortante)
 - Capacité en droit
 - Licences
 - Masters
 - Diplômes d'université
4. Convention PLDH – master 2 mention Droit des libertés
5. Liste des matières ouvertes aux étudiants en mobilité Droit et AES
6. Demande de Subvention étudiants – Simulation du parlement européen (SPECQUE)
7. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Madame Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit

Monsieur Bruno TRESCHER, vice doyen en charge de la mention AES

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur Raphaël ECKERT, Monsieur Christohe GODLEWSKI, Monsieur Etienne MULLER

Collège B

Monsieur Patrice HILT, Madame Sabrina MRAOUAHI, Madame Magalie NORD-WAGNER, Madame Christel SIMLER

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

PV approuvé le 20 septembre 2021

Monsieur Lucas GOIS, AED
Monsieur Sélim AZZI
Madame Louise STAHL
Monsieur Arnaud GISSINGER
Monsieur Louis REISS

Personnalités extérieures :

Monsieur Yvan JEANNERET, Ordre des Experts-Comptables

Sont excusées :

Collège A :

Madame Ariane PERIN-DUREAU, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège usagers :

Madame Angeline OKOMBI, Monsieur Eryn FAESSEL, Aurore ROBERT

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen exprime sa gratitude aux membres du conseil de faculté de lui faire l'honneur de servir la faculté lors du nouveau mandat qu'ils viennent de lui confier.

Madame le doyen informe les membres du conseil qu'à l'issue de la séance, ils recevront un lien Limesurvey afin de procéder au vote des points qui seront abordés lors de la présente séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du procès-verbal du 19 avril 2021.

3. Maquettes 2021/2022 et règlements 2021/2022 (y compris pour les étudiants en mobilité entrante et sortante)

Madame le Doyen remercie les équipes administratives de la saisie sur EVA (outil mis en place par l'université de Strasbourg). Il s'agit d'un logiciel spécifiquement dédié à la saisie des MECC pour élaboration, validation, archivage des modalités d'évaluation. EVA extrait les maquettes de ROF qui conduit à la détermination des MECC. EVA est potentiellement accessible aux enseignants. A la faculté de droit, les collègues BIATSS ont procédé à la saisie des MECC dans EVA.

Par ailleurs Madame le Doyen indique la mise en place de PIX+métiers du droit en master à compter de la rentrée 2021.

Les licences :

Parcours droit et santé

Madame le professeur Céline PAUTHIER procède à une présentation de la licence LSPS-option droit à partir du document placé en annexe du PV. Le Doyen la remercie de l'engagement qu'elle manifeste dans la création de ce nouveau parcours de la Licence Mention Droit

Licences mentions droit et AES

Pour rappel, les langues sont soumises à rattrapage uniquement en licence.

Licence Pro Métiers du notariat

En ce qui concerne la licence professionnelle Métiers du notariat, la nature de l'épreuve de négociations immobilières est modifiée. Cette matière passera de l'oral à l'écrit. Madame le Doyen adresse ses remerciements à Madame Christel SIMLER pour la constante actualisation dont le diplôme fait ainsi l'objet et qui contribue ainsi à une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Les masters :

Monsieur le Professeur Etienne MULLER précise quelques points suite au message adressé par les élus étudiants à Madame le Doyen.

- Relativement à la compensation :

En cas d'échec par l'étudiant en master 2, celui-ci peut bénéficier d'une dérogation et procéder à une réinscription. En master 1, il y a un droit au redoublement. En outre, il n'y a pas de compensation mais une session de rattrapage, organisée avec possibilité de redoublement.

Pour rappel, le cadre national ne prévoit pas d'obligation de rattrapage ni de compensation. En réalité, il y a un équilibre : en master 1, il n'y a pas de compensation mais un rattrapage et un droit de redoublement et en master 2, il y a la compensation.

Fondamentalement, il n'y a pas de compensation en master 1, car il s'agit de l'année où l'on acquiert de nombreuses connaissances toutes indispensables et il ne paraît pas concevable d'avancer dans le cursus académique sans avoir un semestre en master 1.

En préliminaire, Madame le doyen souligne qu'en grande partie, les modifications de maquettes résultent des échanges établis lors des conseils de perfectionnement.

- Madame le Professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE indique une modification concernant le master 1 Parcours criminologie à la demande de la faculté de sciences sociales concernant des enseignements en sociologie.

- Maquette mention AES Commerce électronique :

La maquette du Master 2 Commerce Electronique n'a pas fait l'objet de modifications substantielles sur le fond. Il s'agit d'un toilettage sémantique de cette dernière, notamment concernant

- **l'UE 1 Introduction à l'Economie Numérique.**
- **l'UE 3 Architectures technologiques et approche technique** , les cours sont les mêmes, les libellés détaillés sont plus proches des cours dispensés par les spécialistes des Systèmes d'information qui interviennent et en permettent une meilleure compréhension. Dans une approche concurrentielle des diplômes il est important d'être précis et adapté au vocabulaire qui évolue sans dénaturer le fond (pour mémoire le diplôme a été créé en 1997 et il est en permanence en phase avec le marché).

- **l'UE 7 insertion professionnelle ligne ETENA : Écriture web et charte éditoriale** cela correspond aux travaux autour du blog et de la communication "on line" existant depuis la création du diplôme.
- Point sur l'anonymat des copies d'examen :
Madame le Doyen rappelle qu'il n'y a aucune obligation réglementaire en licence. Les matières à TD sont « anonymées ». Les autres ne le sont pas, car ces matières seraient susceptibles de passer à l'oral. En outre, pour les matières sans TD, la faculté ne dispose pas des moyens nécessaires pour permettre l'anonymat des copies pour 3500 étudiants.
- Les diplômes universitaires :

DU DJCE : Le règlement précise qu'une moyenne minimale de 12/20 est nécessaire pour l'admission au diplôme. L'information a été portée à la connaissance des étudiants.

DU CEIFAC : La maquette n'a pas fait l'objet de modification.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés en faveur du renouvellement des maquettes 2021/2022 :

- Capacité en droit :
Pour : 26
Ne prend pas part au vote : 1
- Licences :
Pour : 26
Ne prend pas part au vote : 1
- Masters :
Pour : 26
Ne prend pas part au vote : 1
- Diplômes d'université :
Pour : 26
Ne prend pas part au vote : 1

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés sur les règlements 2021/2022 (y compris les règlements pour les étudiants en mobilité entrante et sortante) :

- Licences :
Pour : 26
Ne prend pas part au vote : 1
- Masters :
Pour : 21
Abstention : 5
Ne prend pas part au vote : 1
- Diplômes d'université :
Pour : 21
Abstention : 5
Ne prend pas part au vote : 1

4. Convention PLDH – master 2 mention Droit des libertés

Il s'agit d'une convention de coopération pédagogique entre l'université de Strasbourg et l'association Plaider les Droits de l'Homme. Elle définit les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2021/2022 pour l'organisation d'activités d'approfondissement des savoirs et savoir-faire, et de l'insertion professionnelle, dans le domaine du droit européen des droits de l'homme.

Les membres du conseil se sont prononcés sur cette convention :

Pour : 26

Ne prend pas part au vote : 1

5. Liste des matières ouvertes aux étudiants en mobilité Droit et AES

Madame le Professeur Peggy DUCOULOMBIER indique qu'une liste est adoptée chaque année pour le choix des matières proposées aux étudiants entrants. Ceux-ci ne sont pas rattachés à une année mais ont le choix de s'inscrire dans les matières de la première à la quatrième année. Les matières proposées sont alors affectées d'ECTS particuliers mentionnés dans les contrats pédagogiques.

Les membres du conseil se sont prononcés sur cette liste des matières ouvertes aux étudiants en mobilité Droit et AES :

Pour : 26

Ne prend pas part au vote : 1

6. Demande de subvention étudiants – simulation du parlement européen (SPECQUE)

Demande formulée à hauteur de 200 euros, Madame le doyen propose de donner une suite favorable.

Une délégation d'étudiants strasbourgeois participe cet été à un rassemblement d'étudiants francophones au cours d'une simulation du Parlement européen, à Amiens. Cette simulation a lieu durant une semaine. La délégation, formée par deux étudiants de la faculté, représente donc l'Université de Strasbourg au sein de cette simulation.

Cette demande de subvention est soumise au vote :

Pour : 26

Ne prend pas part au vote : 1

7. Divers

Convention avec Glasgow : la version anglaise de la convention avec Glasgow est transmise aux membres à titre informatif. La version française a été votée lors de la précédente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

